

Par suite des menaces d'embargo de la part des pays producteurs de pétrole et compte tenu des faibles réserves de pétrole qui, d'après certains experts, suffiront à une consommation domestique de 16 jours seulement, le premier ministre suppléant pourrait-il dire si le gouvernement envisage la possibilité de permettre une livraison plus rapide du pétrole de l'Ouest canadien vers l'Est en assurant la construction d'un pipe-line ou en procurant un autre moyen de transport?

[Traduction]

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, ceci me donne l'occasion de rectifier un article publié dans les journaux et susceptible de causer quelque inquiétude. Les réserves de pétrole au Canada sont bien supérieures au chiffre mentionné dans l'article dont le député a parlé.

L'hon. M. Harkness: Où ça?

[Français]

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire.

Le premier ministre suppléant nous dirait-il si le gouvernement envisage la tenue d'une enquête ou d'une étude par des experts impartiaux et indépendants, en vue d'évaluer la rentabilité d'un pipeline transcanadien?

[Traduction]

L'hon. M. Sharp: Non, monsieur l'Orateur. Comme les députés le savent, la construction d'un oléoduc est une question qui suscite un vif intérêt depuis quelque temps, mais jusqu'ici, il n'y a eu aucune demande de permis de construction d'un oléoduc, ce qui serait la façon normale de procéder.

Puis-je ajouter à ma réponse à la question précédente en vue de rassurer les esprits dans les circonstances présentes? A l'heure actuelle, il devrait y avoir des approvisionnements de plus de 60 jours pour le marché de l'Est canadien tout entier.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, le ministre a-t-il eu, pour le compte du gouvernement canadien, des échanges de vues avec le gouvernement américain quant à des mesures d'urgence visant à assurer, en cas d'embargo, l'approvisionnement de l'Est du Canada en pétrole américain?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je pense qu'il s'agit là d'une question hypothétique. Nous avons eu des échanges de vues quand les ministres et les secrétaires se sont rencontrés à Ottawa pour examiner l'ensemble de la situation. Pour le moment, nous ne voyons aucune raison de convoquer de toute urgence des réunions afin d'étudier cette situation hypothétique. Nous continuons à espérer que nous ne connaissons pas la moindre crise.

LA QUESTION D'UN PIPE-LINE POUR DESSERVIR L'EST CANADIEN

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): J'aimerais adresser une question au premier ministre suppléant. Elle a trait à sa réponse au sujet d'un pipe-line. Vu la situation pétrolière et économique dans le monde, et surtout

[M. Laprise.]

au Canada, le gouvernement lancera-t-il et favorisera-t-il une étude de faisabilité sur le financement de la construction d'un pipe-line qui, partant de l'Ouest, puisse approvisionner en pétrole le centre et les autres régions du Canada?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Non, monsieur l'Orateur. Le gouvernement n'a pas l'intention d'entreprendre d'étude semblable. Si la situation économique justifie la construction d'un pipe-line jusqu'à Montréal, mettons, bien des compagnies au Canada ont les renseignements voulus pour demander l'autorisation de le construire.

M. Woolliams: Le premier ministre suppléant a-t-il l'intention de laisser des compagnies étrangères décider de cette grave question économique pour le bien du Canada?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le député sait sûrement que le pipe-line de la Trans-Canada appartient presque exclusivement à des Canadiens.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence accordera la parole au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles pour ensuite passer à un autre sujet.

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je rappeler au premier ministre suppléant qu'il parle du pipe-line de la Trans-Canada et non du pipe-line interprovincial affecté au transport du pétrole et qui appartient à une filiale de la Standard Oil?

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Le ministre vient de dire qu'il y a dans l'Est du Canada des réserves de pétrole pour répondre à la demande pendant 60 jours. Sur quoi fonde-t-il cette estimation étant donné que la capacité de stockage est de 15 millions de barils de pétrole brut et de 54 millions de barils de produits du pétrole, ce qui représente approximativement des réserves pour trois semaines. Quelle est la source de renseignements du ministre qui lui fournit une estimation de 60 jours?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il semble qu'un débat s'amorce entre le député et le ministre.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Quelle est la source de renseignements du ministre sur laquelle il fonde son estimation à 60 jours?

L'hon. M. Sharp: Comme je prévoyais ces questions, j'ai demandé à l'Office national de l'énergie ce qu'on pensait des nouvelles assez inquiétantes parues dans les journaux. Je pourrais peut-être fournir la réponse à la question du député. Le chiffre de 16 jours fourni pour le Canada vise le pétrole brut transporté jusqu'à la raffinerie. Toutefois, il y a en magasin des provisions pour environ 50 jours. Le pétrole brut disponible fournirait des provisions pendant 14 ou 15 jours de plus. Donc, le marché de l'Est du Canada a des réserves pour environ 60 jours.